

RWE

Faire de la France un leader des énergies renouvelables

10 propositions par RWE



Joseph Fonio
Président de RWE Renouvelables
France



Un cadre pour agir et faciliter le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires

Sensibiliser en continu sur l'importance des énergies renouvelables.

La contribution des énergies renouvelables à l'effort de décarbonation, leur rôle dans le maintien de la sécurité d'approvisionnement électrique, dans la stabilisation des prix de l'électricité (notamment via le financement du bouclier tarifaire) et pour soutenir une relance de l'industrie sont méconnus du grand public et des élus locaux. Une communication gouvernementale claire sur ces sujets rappellerait l'importance du soutien des acteurs de territoire aux projets d'énergies renouvelables.

Apporter de la visibilité à l'ensemble des acteurs de la transition via une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ambitieuse.

La PPE est la colonne vertébrale qui permet de planifier le déploiement des énergies renouvelables, notamment sur les territoires et qui sert de boussole à l'ensemble des acteurs qui y participent : les réseaux de transport et de distribution d'électricité afin d'anticiper leurs investissements, les opérateurs et chaînes de sous-traitance pour développer l'emploi sur les territoires, les collectivités pour anticiper les formations professionnelles, etc. En un mot, la PPE est indispensable au développement d'une filière des énergies renouvelables française compétitive. Les travaux réalisés à l'été 2023 dans le cadre du plan énergie-climat peuvent servir de base solide à son élaboration.

Nos 10 propositions

Changer d'échelle pour accélérer le déploiement de l'éolien en mer

- 1.** Maintenir la trajectoire minimale de 18 GW installés à 2035 et 45 GW à 2050.
- 2.** Transcrire ces objectifs dans la planification de l'espace maritime dès 2024.
- 3.** Lancer, dès 2025, un appel d'offres simplifié de 10 GW avec une clause de diversification et l'attribuer avant octobre 2026.
- 4.** Simplifier les procédures en anticipant les études environnementales et en encadrant les procédures d'instruction.
- 5.** Revoir les critères d'appel d'offres pour mettre fin à la course vers les prix les plus bas en renforçant la robustesse des projets.

Augmenter rapidement nos capacités de production pour l'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque

- 6.** Faire de l'agrivoltaïsme une priorité, harmoniser et valoriser son déploiement.
- 7.** Implanter des radars de compensation militaires afin d'ouvrir de nouveaux espaces à l'éolien.
- 8.** Permettre le déploiement d'éoliennes de dernière génération, moins nombreuses et plus productives.
- 9.** Réduire l'empreinte visuelle des parcs éoliens terrestres via la mise en place du balisage circonstancié.
- 10.** Accroître les recettes fiscales issues des énergies renouvelables perçues par les communes.

Faire de la France un leader des énergies renouvelables



Changer d'échelle pour accélérer le déploiement de l'éolien en mer

Le programme éolien en mer français, comme le marché européen dans son ensemble, est confronté à un certain nombre de défis pour atteindre nos objectifs climatiques.



Nos propositions détaillées

1

PROPOSITION 1

Maintenir la trajectoire minimale de 18 GW installés à 2035 et 45 GW à 2050

Le premier défi est la nécessité d'une visibilité sur les volumes qui seront développés en France dans les prochaines décennies, un enjeu crucial pour les industriels. Cette visibilité sur les volumes et la localisation géographique des sites doit permettre à l'État de fournir une feuille de route claire et précise à l'ensemble des acteurs et aux territoires afin d'atteindre au moins les 18 GW installés à 2035 et 45 GW à 2050.

2

PROPOSITION 2

Transcrire ces objectifs dans la planification de l'espace maritime dès 2024

Cette visibilité passe par un exercice précis de cartographie des futurs sites développés. La planification des prochains sites éoliens en mer doit passer par la révision des documents stratégiques de façades (DSF), engagée en 2023, pour aboutir à une planification spatiale maritime qui cartographiera précisément l'ensemble des sites éoliens en mer qui seront mis en appel d'offres dans les années à venir.

3

PROPOSITION 3

Lancer, dès 2025, un appel d'offres éolien en mer de 10 GW avec une clause de diversification et l'attribuer avant octobre 2026

L'autre défi est le changement d'échelle de notre système d'attribution impliquant une profonde modification de notre méthode d'appel d'offres. Nous proposons de passer, dès 2025 et tous les 2 à 3 ans, à l'attribution d'appels d'offres éoliens en mer de 8 à 10 GW incluant plusieurs lots et une clause de diversification. Seul ce rythme permettra, en lien avec les capacités de notre industrie française et européenne, d'être au rendez-vous des objectifs 2035 et 2050.

4

PROPOSITION 4

Simplifier les procédures en anticipant les études environnementales et en encadrant les procédures d'instruction

Nous devons demain être en mesure d'attribuer dix fois plus de volume en deux fois moins de temps. Cela passe nécessairement par une réforme en profondeur de nos procédures d'appel d'offres où l'État doit passer d'un calendrier de développement de projet aligné sur les délais administratifs à un planning basé sur les exigences du rythme industriel (anticipation des études 2 ans avant les attributions, encadrement des périodes d'instruction, etc.). L'anticipation des études environnementales, dès l'identification des zones, doit aussi permettre aux lauréats de soumettre les dossiers de demandes d'autorisation dans les mois suivant l'attribution du projet (et non deux ans plus tard).

5

PROPOSITION 5

Revoir les critères d'appel d'offres pour mettre fin à la course vers les prix les plus bas en renforçant la robustesse des projets

La conception des appels d'offres devrait trouver un équilibre entre compétitivité et robustesse, afin de garantir une électricité abordable et de s'assurer que les projets sont concrètement mis en œuvre, tout en optimisant l'utilisation de l'industrie européenne et française. Nous proposons trois axes pour revoir les cahiers des charges :

- une formule de prix révisée afin de diminuer l'écart en points pour une différence de prix donnée entre deux offres,
- une augmentation des critères de robustesse (20 points) dans la notation finale, en incluant un seuil de disqualification automatique si un candidat ne remporte pas au moins 80 % de ces points,
- un rehaussement des exigences de capacités techniques et financières au stade de la préqualification.

Faire de la France un leader des énergies renouvelables



Augmenter rapidement nos capacités de production pour l'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque

Nos objectifs climatiques sont corrélés à un déploiement d'ampleur de l'éolien terrestre et du solaire photovoltaïque sur nos territoires.



Nos propositions détaillées

6 PROPOSITION 6

Faire de l'agrivoltaïsme une priorité, harmoniser et valoriser son déploiement

Le décret du 8 avril 2024, issu de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR), doit préciser la définition d'un cadre réglementaire national applicable aux projets agrivoltaïques. Ce cadre doit définir un système national harmonisé pour le partage de la valeur générée par les parcs solaires photovoltaïques installés sur des parcelles agricoles. Il doit garantir une répartition équitable entre les énergéticiens, les agriculteurs et au sein du secteur agricole afin d'éviter une concentration des avantages parmi un nombre restreint de bénéficiaires.

7 PROPOSITION 7

Planter des radars de compensation militaires afin d'ouvrir de nouveaux espaces à l'éolien

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'ENR ouvre la possibilité d'installer des radars militaires afin de permettre l'implantation de nouveaux parcs éoliens. Leur positionnement au sein de zones choisies libérera l'équivalent d'un potentiel éolien terrestre supérieur à 10 GW et rendra possible le repowering de nombreux sites éoliens arrivant en fin de vie (en installant des modèles d'éoliennes plus performants). Ces zones doivent être validées au plus vite pour donner de la visibilité aux futurs projets éoliens ; le dispositif de financement des nouveaux radars doit être inscrit dans le prochain projet de loi de finances.

8 PROPOSITION 8

Permettre le déploiement d'éoliennes de dernière génération

Du fait de contraintes aéronautiques et paysagères, la France installe encore aujourd'hui les éoliennes les plus petites d'Europe favorisant le nombre d'éoliennes installées et incitant même parfois les opérateurs à se tourner vers des fournisseurs chinois lorsque les petits modèles ne sont plus sur le catalogue des constructeurs européens. Une augmentation de la puissance unitaire des éoliennes à 5 MW d'ici 2035 (contre 3 MW aujourd'hui), combinée à un remplacement des parcs en fin de vie, permettra d'atteindre l'objectif de 40 à 45 GW d'électricité produite à partir d'énergie éolienne terrestre en 2035 (plan énergie-climat français, juillet 2024), avec seulement 21 à 33 % d'éoliennes en service de plus que les 10 000 installées en France aujourd'hui.

9 PROPOSITION 9

Réduire l'empreinte visuelle des parcs éoliens terrestres via la mise en place du balisage circonstancié

Nous sommes aujourd'hui en mesure de réduire l'empreinte visuelle des éoliennes tout en garantissant la sécurité du balisage aéronautique. Le système de balisage circonstancié, qui active les balises lumineuses installées sur les mâts et nacelles des éoliennes uniquement en cas de passage d'aéronefs, a fait l'objet de nombreuses expérimentations concluantes ces dernières années. Il est aujourd'hui la règle dans plusieurs pays (Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Norvège, USA) et doit à présent être mise en œuvre sur le territoire national.

10 PROPOSITION 10

Accroître les recettes fiscales issues des énergies renouvelables perçues par les communes

En cohérence avec la loi du 10 mars 2023 qui confère aux communes un rôle central dans la définition des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables, nous recommandons d'augmenter la part de l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) échouant aux communes d'implantation à 50 %, contre 20 % aujourd'hui. Ceci contribuerait à une meilleure perception locale du bénéfice des projets d'ENR.

Pour en savoir plus sur les activités de RWE



fr.rwe.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

RWE Renouvelables France - 50 rue Madame de Sanzillon - 92110 Clichy - 884 706 672 R.C.S Nanterre - S.A.S à associé unique au capital de 12 076 500€ - SIREN 884 706 672
RWE Eolien en Mer France - 50 rue Madame de Sanzillon - 92110 Clichy - 833 736 879 R.C.S Nanterre - S.A.S à associé unique au capital de 19 972 574€ - SIREN 833 736 879
©RWE - septembre 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur papier FSC.